

Année académique 2025 - 2026

Département de l'Education et du Social

# Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél: +32 (0) 71 35 29 34 Fax: +32 (0) 71 35 41 28 Mail: edu-gosselies@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 109 Anatomie, physiologie, hygiène 1							
Ancien Code	PESP1B09	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	CEES1090		•				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Véronique DE TILLESSE (detillessev@helha.be)						
Coefficient de pondération		40					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

#### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de concepts et d'outils de compréhension du fonctionnement de l'être humain afin de construire des interventions adaptées au public dont l'étudiant aura la charge dans sa vie professionnelle.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.
  - 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
  - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
  - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.
  - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de/d' :

- analyser et comprendre différentes dimensions de l'être humain (C4.1, 5.3)
- élaborer, en lien avec cette analyse, des méthodes éducatives adaptées (C4.2, 4.6)

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

PESP1B09A Anatomie, physiologie, hygiène 1

45 h / 4 C

#### Contenu

Cette unité d'enseignement permet d'aborder le fonctionnement de l'homme en santé :

- Notions de base d'anatomie et physiologie
- Génétique humaine
- Reproduction humaine
- Hygiène et maladies infectieuses
- Prévention des risques et des accidents domestiques

## Démarches d'apprentissage

Alternance de séances de cours théoriques et d'exercices. Sortie sur le terrain.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Les objectifs du cours et les modalités d'examen sont clairement énoncés au premier cours. Syllabus du cours disponible en version papier et sur la plateforme ConnectED

#### Sources et références

"Hygiène et biologie humaine" de F. Lasnier, G Crouzols et M. Lechaud, éditions Jacques Lanore

"Anatomie et physiologie humaines" de E.N. Marieb, éditions De Boeck Université 1993

"Le corps humain : étude, structure et fonction" de C Brooker, éditions De Boeck Université, 2000

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus du cours et diapositives du cours disponibles sur ConnectED

# 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Les apprentissages seront évalués via un examen écrit au Q2.

#### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv					
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

# Dispositions complémentaires

## Néant

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).